



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS
DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

18 avenue Léon GAUMONT – Valmy 141

75977 PARIS CEDEX 20

Télécopie : 01.57.53.23.50

N° IDENTIFICATION TVA : FR 85 328 139 837 00475 - N° SIRET : 328 139 837 00475 - N° URSSAF : 965 28000 990 0003 011 PARIS - Code APE : 5629 B

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'AGRAF
DU 26 SEPTEMBRE 2014**

Le 26 septembre 2014 à 9h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AGRAF s'est réunie sous la présidence de Monsieur GAUTIER.

Etaient présents :

Membres avec voix délibérative:

Personnalités qualifiées:

M. Bertrand GAUTIER, président,

M. Michel BISOU, trésorier,

M. Christophe GUILLEMOT, directeur général de la Fondation d'Aguesseau,

M. Eric ROBINNE, directeur général de l'ASPP,

M. Laurent AUDINET, directeur général de la Fondation Jean Moulin.

Représentants de l'Etat, membre de droit:

Mme Muriel MEYER, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

M. Alain VIEL, Direction Générale des Finances Publiques,

M. Philippe LATASTE, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects,

Mme Alexandra HELLEBOID, Direction Générale du Budget,

Mme Marielle SCHOTT, Direction Générale du Secrétariat Général.

Représentants des usagers des MEF:

Mme Fabienne JANNEAU, CGT,

Mme Natacha DUFFULER, CGT,

M. Didier LAPLAGNE, CGT,

Mme Agnès BRAUNSHAUSEN, SOLIDAIRES aux Finances,

M. Baptiste ALAGUILLAUME, SOLIDAIRES aux Finances,

Mme Christine BORG, SOLIDAIRES aux Finances,

M. Philippe GRASSET, FO Finances, vice-président,

Mme Catherine MONTEIL-PETIT, FO Finances,

M. François CHENU, CFTD,

M. Patrick PAULIN, UNSA-CFTC.

Représentants des usagers extérieurs:

M. Roland BRETON, Ministère de la Culture.

Présidents de CDAS:

Mme Dominique DANNA, président du CDAS de Val-de-Marne,

M. Philippe GALY, président du CDAS de Paris,

M. Gérard GAULLIER, président du CDAS de Seine et Marne.

Membres avec voix consultative:

Représentants des salariés de l'AGRAF:

M. Djibril SALL,

M. Cédric DUPUY.

Invités:

M. Christophe MARMIN, directeur général des services,

M. Jean-Claude TANT, directeur général adjoint,
Mme Rahima BELBOUAB, directrice des ressources humaines,
M. Jacques MAITRE, directeur des services financiers et de la clientèle,
M. Bernard CASSAGNERES, directeur de la production,
M. NELLE, chef des établissements de Bercy.

Après avoir constaté que le quorum était réuni, **Monsieur GAUTIER** rappelle ensuite que des pouvoirs ont été donnés par 11 membres de l'Assemblée Générale absents:

- **Madame MULLER**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à M. VIEL.
- **Monsieur RIVIERE**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme SCHOTT.
- **Monsieur FOUQUET**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à M. LATASTE.
- **Monsieur DELACHANAL**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme SCHOTT.
- **Monsieur IANNUCCI**, président de CDAS qui donne pouvoir à Mme DANNA.
- **Madame BACQUE**, représentant des usagers extérieurs qui donne pouvoir à M. BRETON.
- **Madame JARRY**, représentant des usagers qui donne pouvoir à M. CHENU.
- **Monsieur STAEHELIN**, représentant des usagers qui donne pouvoir à Mme JANNEAU.
- **Madame AZOULAY**, représentant des usagers qui donne pouvoir à Mme DUFFULER.
- **Madame SAIDI**, représentant des usagers qui donne pouvoir à M. GRASSET.
- **Monsieur VEYRAT**, représentant des usagers qui donne pouvoir à Mme BRAUNSHAUSEN.

Monsieur GAUTIER souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'Assemblée Générale:

- **Madame SCHOTT** du Secrétariat Général qui remplace M. THEVAUX.
- **Monsieur GAULLIER**, président du CDAS de Seine et Marne qui remplace M. KRAFT.
- **Monsieur IANNUCCI**, président du CDAS de Seine et Marne qui remplace M. MOUTIE.

Monsieur Philippe LATASTE de la DGDDI et **Madame Christine BORG** représentant des usagers des ministères économiques et financiers issu de Solidaires aux Finances sont désignés secrétaires de séance.

Monsieur GAUTIER rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

1. Approbation du projet de budget révisé 2014;
2. Questions diverses.

Monsieur GAUTIER donne la parole aux participants pour d'éventuelles déclarations liminaires.

Madame BRAUNSHAUSEN fait une déclaration liminaire in extenso:

«*Monsieur le Président,*

Les Français vivent une période de rigueur et d'austérité sévères qui, pour les agents du ministère, ne font que s'accroître.

En effet, depuis 12 ans, les agents subissent des pertes de pouvoir d'achat, puisque notamment le point d'indice, gelé pour l'ensemble des fonctionnaires depuis 2010, le restera jusqu'en 2017.

De plus, les agents gagnent moins en 2014 compte tenu de l'augmentation des prélèvements sociaux et de la diminution pour certains de leur régime indemnitaire.

Par ailleurs, les suppressions massives d'emploi entraînent une dégradation des conditions de travail et la diminution des crédits de fonctionnement rend les conditions matérielles de travail de plus en plus déplorable.

Face à cette situation, les agents des finances se tournent de plus en plus souvent vers les prestations de l'action sociale : aides, prêts, restauration, tourisme social et séjours pour les jeunes en colonies de vacances.

Aussi, les délégations des services sociaux, acteurs de la mise en œuvre locale de la politique d'action sociale et les associations doivent disposer des moyens financiers nécessaires à leur activité. Pour garantir les prestations, l'Etat doit maintenir globalement le budget de l'action sociale mais aussi le niveau des subventions aux associations.

De plus, l'Etat doit respecter les termes des conventions qu'il a lui-même signées avec les

associations, tant au niveau du versement des acomptes qu'au niveau des éléments qu'il prend en charge.

Solidaires Finances exige donc que l'Etat respecte les termes de la convention sur le logement à titre gratuit des associations.

La situation de l'AGRAF est précaire compte tenu des déficits successifs constatés depuis plusieurs années, sa trésorerie ne pouvant les absorber plus longtemps encore.

Solidaires Finances exige que l'Etat propriétaire assume son rôle en effectuant les travaux d'investissement nécessaires sans les laisser à la charge de l'AGRAF afin que cette dernière ait les moyens de produire une prestation de qualité pour les agents des ministères économiques et financiers.

Après avoir constaté une baisse de la qualité des prestations, une déperdition des usagers et une politique tarifaire dont la refonte n'est pas allée au bout de l'attente des usagers, nous devons nous interroger sur le devenir de l'AGRAF.

La qualité s'améliore et Solidaires Finances reconnaît les efforts accomplis par le nouveau Directeur Général et les personnels de l'AGRAF, mais les efforts en ce sens doivent perdurer.

La refonte de la grille tarifaire n'est pas allée à son terme puisque le plafond du tarif 3 est demeuré inchangé et induit un surcoût important lors du changement d'indice.

Solidaires Finances demande dans l'immédiat un réaménagement du plafond du tarif 3 et éventuellement la création d'une nouvelle tranche.

Sur la baisse de fréquentation des usagers, l'AGRAF doit s'interroger sur les motivations des agents à ne plus fréquenter ses restaurants, l'aspect tarifaire, les pauses méridiennes réduites eu égard aux conditions de travail.

Solidaires Finances souhaite qu'une étude sur les suppressions d'emploi par grade à Paris en relation avec la déperdition des usagers dans les restaurants de l'AGRAF soit menée.

Solidaires Finances est très attaché à l'AGRAF, à la prestation de restauration qu'elle fournit aux agents parisiens et franciliens mais aussi à la tarification au plateau.

Et, dans la situation où se trouvent les agents de nos ministères, notre slogan «AGRAF POUR TOUS» est plus que jamais d'actualité.»

Madame JANNEAU fait une déclaration liminaire in extenso:

«Monsieur le Président,

En propos liminaire, la CGT rappelle les points suivants:

Nous tenons à rappeler notre attachement à une restauration collective à des tarifs sociaux au plateau avec un plat et deux périphériques. Or le budget révisé 2014 présenté lors du groupe de travail du 22 septembre dernier présente de nombreux motifs de mécontentements.

A la lecture des produits, nous constatons la réintégration de 99 825€ due à des travaux qui auraient dû être facturés indument à l'AGRAF et que le ministère dans sa grande générosité prend heureusement et comme il se doit à sa charge.

La baisse du nombre de repas qui semble selon vous généralisée à toute la restauration collective ne vous questionne pas. La crise, la récession qui frappe le pays, le gel du salaire des fonctionnaires depuis quatre ans, l'augmentation exponentielle de la charge de travail des agents, l'ouverture méridienne des services de la DRFIP n'ont évidemment rien à voir avec la perte continue de convives. Quelle incidence à long terme sur la santé physique et mentale de nos collègues? Telle est notre question.

Avec une posture bien désinvolte, vous expliquez qu'il ne s'agit là que d'un effet de mode, un changement d'habitude alimentaire. La CGT n'y voit que des caches misère.

Le résultat négatif de 1,576 million d'euros s'explique par la baisse significative de subventionnement

accordée à la restauration collective tant sur le plan interministériel que ministériel. Les subventions accordées sont inférieures au bon fonctionnement de l'association qui va devoir une fois de plus puiser dans ses réserves.

Concernant les charges de l'AGRAF, miraculeusement le poste «frais de personnel» est à nouveau à la baisse grâce à une diminution exceptionnelle de l'absentéisme selon vous. Nous reconnaissons un effort d'écoute des personnels par le nouveau directeur général mais malheureusement la politique RH demeure malgré tout perfectible.

De manière plus générale, malgré une baisse du nombre de repas servis, la hausse des achats de denrées périssables continue alors que l'enquête de qualité démontre une insatisfaction des usagers.

Concernant la tarification 2015, la révision de la grille en 2012 avait permis l'alignement des tarifs 1 et 4 sur les fins de carrière de la catégorie C et du premier grade de la catégorie A. Nous continuons à demander la poursuite de ce travail pour la catégorie B et les retraités. En effet, la réponse de la DGAFP étant toujours négative quant au relèvement du plafond d'attribution de la subvention interministérielle au niveau de la fin de la catégorie B, dont l'indice a été porté à 562 depuis le 1er janvier 2012, l'AGRAF refuse tout groupe de travail sur les tarifs et l'alignement de la fin de carrière B au tarif 2. Le tarif retraité devrait également être revu à la baisse. Les retraités finances déjeunant à l'AGRAF sont des bénéficiaires à part entière de l'action sociale ministérielle. Il faut ajouter on le répète, le gel depuis plusieurs années du point d'indice des agents publics. Dans ce contexte, toute nouvelle augmentation de tarif de la restauration collective constituerait une attaque supplémentaire sur leur pouvoir d'achat, inacceptable pour la CGT.

Concernant le restaurant AGRAF de Commines, dont notre ministère est si pressé à se débarrasser depuis 2008, nous ne sommes pas dupes des raisons de sa fermeture définitive qui prive une majorité de convives Finances DGCCRF et Douanes d'une restauration collective sociale de proximité.

Concernant la création d'un restaurant AGRAF sur le site Argonne, l'administration ne semble pas avoir avancé d'un iota depuis 3 ans et les promesses ne semblent engager que ceux qui les croient.

Concernant la fermeture de Palikao et son transfert sur Ivry, la CGT ne peut accepter de solutions de conventionnement pour une partie des restaurants satellites qui doivent rester AGRAF.

Concernant les croq'AGRAF nous ne pouvons que condamner leur multiplication hors convention, incitation inacceptable par un employeur public à la malbouffe...

Pour toutes ces raisons et réserves exposées précédemment et surtout face à l'insuffisance de la dotation ministérielle, notre organisation syndicale représentante des usagers se voit contrainte de se prononcer contre le projet de budget révisé pour cette année 2014.»

Monsieur GAUTIER ne partage pas la sévérité des propos tenus dans les déclarations liminaires sur la qualité de la prestation alors même que l'enquête de satisfaction réalisée en décembre 2013 a mis en évidence un redressement des notes attribuées par les usagers. Il profite de l'occasion pour féliciter les salariés qui ne peuvent bien évidemment pas réaliser les mets de la fête de la gastronomie au quotidien!

S'agissant de l'Etat, il indique que l'Etat joue son rôle en investissant et continuera de le faire. Il en veut pour preuve la prochaine rénovation du site de Reuilly.

Monsieur GAUTIER insiste ensuite sur le fait que la baisse de fréquentation est un sujet dont l'AGRAF ne se désintéresse nullement. Le Comité de direction essaye d'en comprendre les raisons pour endiguer cette baisse mais il n'y a pas de solution miracle à un phénomène général dont la presse spécialisée se fait écho. Il ajoute que la tarification n'est pas la seule cause de cette évolution, il met en avant l'évolution structurelle des habitudes alimentaires des usagers. Il propose l'organisation d'un groupe de travail en novembre pour cibler les évolutions et trouver quelques pistes pour y répondre.

Pour **Monsieur LAPLAGNE**, la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires due à une charge de travail toujours croissante, en raison de la baisse des effectifs, explique la baisse de fréquentation. L'argumentaire tarifaire joue également un rôle prépondérant puisque le revenu des fonctionnaires ne cesse de diminuer.

Pour **Monsieur GAUTIER**, l'argumentaire n'est pas convaincant dans la mesure où il est difficile de

faire moins que 3.54€.

Monsieur LAPLAGNE regrette que les tarifs de l'AGRAF augmentent année après année alors que le salaire des fonctionnaires est gelé depuis plusieurs années.

L'AGRAF n'ayant pas vocation à débattre des conditions de vie des fonctionnaires, **Monsieur GAUTIER** propose de passer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

I – Présentation du budget révisé.

Monsieur BISOU précise que sa présentation sera concise afin de laisser un temps de discussion suffisant pour répondre aux éventuelles questions.

Monsieur LAPLAGNE remercie Monsieur BISOU d'avoir animé le groupe de travail consacré au budget révisé et espère que ce dernier répondra aux questions qui lui ont été posées à cette occasion.

Après avoir précisé que les questions posées lors du dernier GT trouveront réponses au cours de sa présentation, **Monsieur BISOU** propose de commencer son exposé.

S'agissant des variations de produits, il indique que la principale résulte de la baisse constatée du nombre de repas estimée à 120 000.

Monsieur BISOU précise que cette baisse de fréquentation génère de ce fait une diminution des encaissements de l'ordre de 625 321€.

Au-delà de la diminution des produits tirés des repas self, il évoque également:

- une baisse des «*autres recettes*» de l'ordre de 20 110€ en raison des plateaux hôtel des ministres (HDM) dont le détail sera donné ultérieurement,
- en sens inverse, une augmentation du poste «*subventions*» à hauteur de 99 825€ car les travaux de Chevaleret ont finalement été financés par l'Etat.

Monsieur BISOU indique que l'ensemble de ces variations contribue à ramener le total des produits à 23 242 818€. Ainsi, les recettes diminuent de 545 606€ par rapport au budget initial.

S'agissant des principales variations de charges, elles s'expliquent par:

- la baisse du poste «*achats de denrées*» à hauteur de 314 557€ en raison d'un moindre volume de repas programmés,
- la baisse du poste «*frais de personnel*» de l'ordre de 430 000€ en raison de la baisse de l'activité (6 EATP) et de la forte diminution de l'absentéisme qui génère une baisse des remplacements (9 EATP),
- la légère diminution du poste «*autres charges*» à hauteur de 37 500€ (la provision pour le recrutement d'un adjoint DSF a été partiellement impactée par le recrutement en cours d'année d'une chargée de communication).

Il indique que l'ensemble de ces variations concourt à ramener le total des charges à 24 818 212€. Ainsi, les dépenses diminuent de 782 057€ par rapport au budget initial.

Madame BORG se demande si le responsable du service HQSE sera bientôt remplacé.

Monsieur GAUTIER précise que Mme PORTIER devrait prendre ses fonctions d'ici un mois, en attendant, l'intérim est assurée par Mme BEZARD.

Monsieur BISOU détaille ensuite le comparatif du compte de résultat qui laisse apparaître un résultat déficitaire en diminution de 236K€.

Il revient sur l'analyse des écarts. Le déficit de 1 812K€ annoncé au budget initial est réduit par des recettes en diminution de 546K€ et par des dépenses en baisse, plus importante, de 782K€. Ainsi, le résultat du budget révisé 2014 devrait ne pas excéder 1 576 K€.

S'agissant des plateaux HDM dont les ventes sont ramenées à 20K€, **Monsieur MAITRE** précise que les documents sur table vont permettre de répondre plus précisément aux questions posées lors du dernier groupe de travail dédié.

Il indique que l'ancienne convention prévoyait la seule fourniture de plateaux repas mais que la prestation a évolué suite à l'intégration de paniers croq'AGRAF voulue par Monsieur CURTENAT.

Ainsi, aux 20 400 plateaux HDM prévus au budget initial (au prix unitaire de 11.96€ pour une valeur totale de 244 037€) se sont substitués 12 291 plateaux-repas (pour 173 800€) et 7 350 paniers croq'AGRAF (au prix unitaire de 6.82€ pour un total de 50 127€).

Il poursuit en indiquant que les dépenses liées à la convention HDM progressent de 16 643€ pour atteindre 102 323€ au budget révisé (contre 85 680€ au budget initial). Il ajoute que cet écart est à nuancer avec l'intégration des frais de personnel estimés à 51 514€.

Pour **Monsieur ALAGUILLAUME**, la présentation n'est pas assez claire.

Monsieur MAITRE estime qu'il aurait pu en être autrement s'il avait eu connaissance des chiffres en amont.

Madame JANNEAU se demande si le différentiel n'a pas été sous-estimé entre les frais de personnel générés par les plateaux repas et ceux générés par les paniers croq'AGRAF.

Monsieur MAITRE précise que pour déterminer le prix de la prestation, il a calculé les frais de personnel en concertation avec Monsieur NELLE. Il ajoute ensuite qu'il s'agit d'un prévisionnel et que le sujet pourra être évoqué lors de l'examen des comptes annuels 2014.

Pour **Monsieur GAUTIER**, c'est une activité marginale où l'AGRAF, en tant que prestataire, ne répond qu'à une demande ponctuelle.

Monsieur ALAGUILLAUME estime que le sujet est d'importance car l'association réduit de moitié ses plateaux repas et donne de l'ampleur au croq'AGRAF.

Monsieur GAUTIER insiste sur le fait que l'association ne cherche pas à développer le croq'AGRAF. Il ne s'agit là que d'une offre de restauration, utile mais secondaire. L'AGRAF vend 250 sandwiches quotidiennement pour une population sur Bercy estimée à 6 000 fonctionnaires.

Madame JANNEAU estime que c'est un investissement d'importance pour une population si marginale et trouve qu'il aurait été mieux employé s'il avait concerné la modification de la grille tarifaire.

Pour **Monsieur GAUTIER**, cette activité marginale n'impliquait pas un gros investissement.

Monsieur BISOU commente la dernière diapositive de sa présentation qui reprend la prévision de fréquentation des restaurants de l'AGRAF. Il indique que la baisse de 124 712 repas est répartie sur l'ensemble des sites à l'exception de Palikao qui gagne des couverts grâce à la convention Pôle Emploi. Il ajoute que le prévisionnel du restaurant Commines a été fortement réduit (32 000 repas dans le budget initial contre 21 000 dans le budget révisé) car le site est fermé depuis début septembre sans date prévisible de réouverture.

Madame JANNEAU déplore que les travaux n'aient pas été faits et qu'aucune date de réouverture ne soit envisagée.

Monsieur GAUTIER revient sur l'historique du site qui est dans le giron du ministère de l'Intérieur depuis 6 ans maintenant.

Madame JANNEAU estime que les travaux à réaliser pour la sécurité des agents ne datent pas d'hier.

Pour **Monsieur GAUTIER**, le ministère de l'Intérieur savait que la situation du restaurant s'était dégradée.

Monsieur LAPLAGNE pense que la responsabilité est partagée entre la préfecture et la tutelle car à l'époque où elle était encore propriétaire du site, elle n'a rien fait pour éviter sa détérioration. Pour lui, le périmètre d'action de l'AGRAF recule sans cesse et cela ne laisse rien présager de bon quant au sort réservé à Palikao.

Monsieur GAUTIER se veut rassurant. Une expertise de Commines est attendue dans les semaines à

venir et les agents du site peuvent se restaurer à Réaumur (pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une tarification AGRAF) ou se rendre au RIE à proximité.

Madame DUFFULER tient à préciser que le temps de trajet est doublé pour l'agent qui souhaite déjeuner à Réaumur. Elle demande si le nécessaire a été fait pour prévenir les agents qu'aucune date d'ouverture n'est pour l'instant envisagée.

Monsieur GALY rappelle que les informations relatives à la restauration collective sont diffusées par les correspondants sociaux. S'agissant de Commines, en attendant de savoir si les travaux seront faits ou non, la délégation de Paris a d'ores et déjà fait le nécessaire pour le conventionnement avec le RIE d'Orange, situé rue des archives.

Madame DUFFULER se demande si la tutelle a fait un écrit pour que les travaux soient réalisés.

Monsieur GALY revient sur l'intervention de Monsieur MARMIN au CDAS de la semaine passée où toutes les informations connues à ce stade ont été communiquées.

S'agissant de Palikao, **Monsieur GAUTIER** rappelle que l'AGRAF a transmis à la tutelle tous les documents nécessaires pour sa prise de décision qui devrait être connue dans quelques semaines.

Monsieur LAPLAGNE souhaite savoir ce qu'il en est pour Argonne.

Monsieur VIEL indique que les locaux de la CRAMIF s'avèrent insuffisants pour y implanter un restaurant. En revanche, il serait possible d'y installer une restauration rapide de type croq'AGRAF.

Madame BORG se demande si l'implantation du croq'AGRAF à Vincennes a nécessité des travaux supplémentaires.

Monsieur GAUTIER indique que l'installation d'un petit croq'AGRAF à l'IGPDE n'a nécessité aucun investissement matériel.

Même si le déficit de l'AGRAF est moindre en raison d'économies réalisées sur le personnel, **Monsieur ALAGUILLAUME** souhaite dans la réalité un réel mieux-être des salariés.

Madame BORG revient sur les mesures prises par la direction pour apaiser le climat social à la suite de l'audit. Pour elle, le constat est positif (les salariés sont moins mécontents) même si le personnel du siège se plaint à nouveau.

Monsieur SALL indique n'avoir eu aucun retour des salariés du siège.

Pour **Monsieur GAUTIER**, le climat d'aujourd'hui est bien meilleur qu'il n'a pu l'être même s'il subsiste peut-être des difficultés ponctuelles.

Madame BORG souhaiterait avoir communication du suivi de veille sociale.

Monsieur GAUTIER estime que le recul n'est pas suffisant pour faire un premier bilan.

Même s'il considère que l'implication du directeur général des services participe au mieux-être des salariés, **Monsieur LAPLAGNE** s'inquiète de certains égarements.

Monsieur GAUTIER se veut rassurant. La vigilance est toujours de mise.

Monsieur ALAGUILLAUME souhaiterait savoir ce qu'il en est du loyer.

Monsieur GAUTIER rappelle que la tutelle a pris en charge le loyer de l'AGRAF pour l'année en cours et espère qu'une solution sera apportée au loyer de l'association pour l'année 2015.

Madame JANNEAU, **Messieurs ALAGUILLAUME** et **CHENU** précisent que le loyer en tant que nouvelle charge impactera le prix de revient de l'association même si l'AGRAF devait être abondée d'une subvention supplémentaire.

Par souci de transparence, **Monsieur GAUTIER** ne considère pas cela illogique que chaque association prenne en charge son loyer. Il espère que la renégociation du bail sera en faveur de l'AGRAF car le personnel vient d'être averti que l'association n'a pour le moment, pas l'intention de quitter les locaux de Valmy.

Il propose de se prononcer sur la résolution dont il donne lecture:

«L'assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 26 septembre 2014, approuve le budget révisé tel qu'il lui a été présenté».

Les représentants de l'Etat, les personnalités qualifiées et les présidents de CDAS votent pour.
Les représentants des usagers issus de la CFDT et de l'UNSA-CFTC s'abstiennent.
Les représentants des usagers issus de la CGT, de Solidaires, de FO votent contre.

La résolution est approuvée à la majorité des voix.

II - Questions diverses.

Monsieur ALAGUILLAUME se demande si le recrutement d'un adjoint au directeur des services financiers est toujours d'actualité.

Monsieur GAUTIER répond par l'affirmative. Il indique avoir décliné une sérieuse candidature en raison des exigences financières réclamées par le candidat.

Il propose de fixer les prochains rendez-vous:

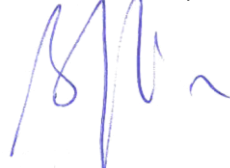
- un GT nouvelle offre le 5 novembre à 9h30,
- un GT budget 2014 le 1^{er} décembre à 14h30,
- l'Assemblée Générale le 11 décembre à 9h30.

Parce que la grille tarifaire actuelle est jugée incomplète, **Monsieur ALAGUILLAUME** demande la tenue d'un GT dédié. Pour **Monsieur GAUTIER**, si les représentants des usagers viennent avec des propositions, il est tout à fait possible de traiter du sujet lors du prochain GT budget.

Madame BORG et **Monsieur SALL** estiment nécessaire que Paganini soit doté d'un aspirateur supplémentaire. **Monsieur GAUTIER** indique que la question sera étudiée par le service équipement.

Après avoir remercié l'assistance, **Monsieur GAUTIER** lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président,



Bertrand GAUTIER

Les secrétaires de séance,



Philippe LATASTE



Christine BORG